



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question au Gouvernement n° 1964

Texte de la question

TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

M. le président. La parole est à Mme Corinne Marchal-Tarnus, pour le groupe UMP.

Mme Corinne Marchal-Tarnus. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, ma question a trait à la mise en oeuvre de la télévision numérique terrestre, la TNT, qui doit être officiellement lancée à la fin de ce mois, quelques années après les premiers essais qui ont eu lieu en Bretagne en 1998.

Je tiens à saluer cet ambitieux projet, qui allie prouesses techniques, avec la numérisation de signaux audio et vidéo ordonnés dans un flux unique, et meilleure communication : la netteté de l'image et du son devrait être équivalente à celle d'un DVD.

Cette technique permettra aux foyers ne disposant ni du câble ni du satellite non seulement d'avoir une meilleure qualité du son et de l'image mais aussi d'accéder à de nombreuses chaînes, gratuites et payantes. Le nombre de programmes proposés aux téléspectateurs devrait être de quinze chaînes gratuites, dont six chaînes publiques et neuf privées.

Cette nouvelle technologie permettra par ailleurs d'y associer des services comme des guides de programme et des services interactifs.

Vous serait-il possible, monsieur le ministre, de faire part à la représentation nationale des différentes échéances et des modalités de la mise en oeuvre du projet ? Quels sont les travaux effectués et leur état d'avancement ? Combien de Français pourront-ils à court et à moyen termes bénéficier de la TNT et pour quel tarif ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication. Madame la députée, vous avez raison d'évoquer la mise en place de cette offre télévisuelle gratuite à compter du 31 mars. C'est une véritable révolution parce que, sans avoir besoin de changer d'antenne ou d'acheter un nouveau poste de télévision, avec un simple adaptateur, dont le prix moyen aujourd'hui constaté sur le marché s'élève à 75 euros, les Français bénéficieront d'une offre gratuite étendue.

Quel est le calendrier ? Au soir du 31 mars, la mise en service des dix-sept premiers sites d'émission permettra de couvrir d'emblée 35 % de la population.

M. Michel Françaix. Un tiers seulement !

M. le ministre de la culture et de la communication. À la fin de l'année 2005, un Français sur deux pourra bénéficier de la TNT ; à la fin du premier semestre 2006, 65 % de la population, et, en 2007, 85 % auront accès à cette nouvelle offre.

Il y aura certes des problèmes techniques. Aussi, les parties prenantes - État, Conseil supérieur de l'audiovisuel, ensemble des opérateurs publics et privés - ont-elles décidé de mettre en place un numéro d'appel pour que chacun puisse trouver les réponses aux questions qu'il se pose.

Le véritable succès reposera sur l'offre elle-même de programmes. Vous pouvez être fiers des décisions que, députés et sénateurs, vous avez prises récemment, en donnant des moyens supplémentaires à l'audiovisuel public afin qu'il y ait davantage de musique, davantage de cinéma, davantage de productions audiovisuelles, davantage d'informations. Vous vous félicitez aussi sans doute du fait que les chaînes parlementaires, de l'Assemblée nationale et du Sénat, seront reçues par l'ensemble de nos concitoyens. Ainsi, artistes, techniciens

et journalistes auront des activités et des débouchés supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Et s'il pouvait y avoir une seule chaîne parlementaire, ce serait encore mieux, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs.*)

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1964

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 mars 2005